

ASSEMBLEE GENERALE MERENS France LE 12/04/14 A FOIX

La réunion était animée par Sylviane Foisnel, André Barbaras (Haras) et Serge Fossé (Trésorier de Mérens France)

Lecture d'une lettre de Jean Pierre Alzieu, qui n'était pas présent ce jour là, pour annoncer qu'il démissionnait de toutes ses fonctions pour des raisons personnelles ; par contre il reste juge pour les concours mérens
Démission également de Mme Foisnel.

Présence de la FCT (Fédération des Chevaux de Territoire) avec son président Olivier Lautier et Marie Fouquier son assistante

Compte rendu financier :

Au 31.12.2013 le compte du Sherpa France affichait un solde de 22 000€ mais le bilan de l'année n'est pas clôturé car il manque des informations relatives à un compte. Il faut donc clôturer ce vieux compte à la Banque Postale et récupérer les relevés bancaires qui, faute d'une adresse postale valable se sont perdus. Pour résoudre ce problème S. Foisnel reste co-présidente du Sherpa France. Les reversions de 45€ par adhérents ont rapporté 8 000€ à l'association.

Le prix de la reversion ne change pas pour cette année.
A noter 363 naissances en 2013 en France, une nette baisse

Vote du studbook : titulaire Lilian Rivière, suppléante Sophie Alzieu et Philippe Laguerre
Le président du stud-book étant le président de Mérens France.

Vote du bureau : Président : Romain Desbruyères
 Vice président : Thierry Bosc, Thierry Lafitte et Isabelle Vanara
 Secrétaire : Elena Texier
 Trésorier : Serge Fossé

La FCT

Créée le 25/02 2012 à l'occasion du salon de l'agriculture à Paris
But de la fédération : intervenir dans **la sélection, l'utilisation et le bien-être animal** ;
La FCT est membre de la SFET Société Française des Equidés de Travail qui a pour but d'encourager l'élevage, la formation, la valorisation et la commercialisation des Chevaux
8 races font parties de la FCT

Plus de qualifications loisirs mais un « parcours d'excellence du jeune équidé »

plus de prime donné à l'animal
animaux utilisables pour les clients
label mis en place en fin d'année
pas de concours s'il n'y a pas 2 épreuves
3 épreuves à passer pour obtenir une labellisation ; nous n'aurons le droit de passer 1
épreuve dans chaque discipline par an
primes données jusqu'aux chevaux de 6 ans
juges capables de juger toutes les races
40 €/équidés - 10 € d'engagement - à se faire préciser après réunion du 30/04
les factures à envoyer à la SFET - tous les engagements peuvent se faire en ligne
inscription 7 jours avant le concours
obligation d'accepter les non adhérents

La SFET voudrait mettre en place une formation pour uniformiser le jugement des juges partout en France.

Il est fort possible que nous soyons avec la FCT sur le salon d'Equitalyon
nous allons nous recontacter avec Olivier Lautier

En conclusion de l'AG, un nouveau vent pour Mérens France avec un renouvellement,
une équipe jeune
Une revue de printemps qui devrait bientôt sortir